

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action Service d'amorçage de projets "Dispositif Citélab" : convention liant le
Département des Bouches-du-Rhône et l'association Initiative Pays d'Arles.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du Revenu Solidarité Active (BRSA) a droit à un accompagnement social et/ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais aussi aux résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association INITIATIVE PAYS D'ARLES.

L'action relève de l'accompagnement socio professionnel.

Il s'agit d'un renouvellement d'action.

L'association INITIATIVE PAYS D'ARLES propose l'action « Service d'amorçage de projets, Dispositif CitéLab » pour 50 bénéficiaires du RSA (BRSA) sur le territoire d'Arles.

L'organisation du dispositif d'amorçage de projets se déroule selon 4 étapes :

- 1) La prise de contact entre le porteur de projet et le SAP (le plus souvent après prescription) ;
- 2) Le primo-accueil sous forme d'entretien d'accueil avec le porteur ayant pour objectif soit la validation de la poursuite de l'accompagnement soit l'orientation du porteur vers la recherche d'emploi ou la formation ;
- 3) L'accompagnement dans l'amorçage de projet axé lors d'entretiens, sur la motivation du porteur, ses compétences, la constitution d'un réseau et sur la faisabilité financière du projet. En cas de validation du projet, un plan d'action est alors adopté ;

- 4) Un comité technique mensuel se réunit afin d'orienter les porteurs de projet vers la structure d'accompagnement adaptée.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

bilan final de l'action de novembre 2015 à octobre 2016:

- 55 bénéficiaires ont été accueillis ;
- 26 personnes ont participé : 24 personnes en accompagnement à la création, 10 personnes auprès de Sud Conseils, 1 personne en entreprise « couveuse » et 1 personnes auprès de l'IPA (Initiative Pays d'Arles) ;
- 24 personnes ont été réorientées en primo accueil ;
- 24 orientations vers la création réalisées ;
- 1 personne a été orientée vers l'accompagnement social ;
- 4 personnes ont abandonné.

bilan intermédiaire de l'action de novembre 2016 à juin 2017 :

- 18 personnes bénéficiaires du RSA ont été accueillies ;
- 8 personnes ont été réorientées vers la recherche d'emploi dont 5 personnes sur le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) et 1 personne en ACI ;
- 6 personnes ont été réorientées vers l'accompagnement à la création soit 3 personnes à Sud Conseils, 2 personnes en chambres consulaires et 1 personne sur l'IPA (Initiative Pays d'Arles) ;
- 1 personne en entreprise de démarrage « couveuse ».

La baisse des prescriptions vers Citélab et la mise en place en septembre 2016 du dispositif « Activ'créa » par Pôle Emploi n'ont pas permis à l'association d'atteindre ses objectifs. De fait la structure a décidé de revoir ses procédures et d'optimiser le partenariat avec Pôle Emploi et le Pôle insertion pour répondre à son engagement.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Il vous est proposé d'accorder un financement de 7.000,00 € à l'Association ou l'Organisme selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

<p>INITIATIVE DU PAYS D'ARLES</p> <p>Statut : association</p> <p>Adresse siège social : Village d'entreprise ZI Nord 1 rue Nicolas Copernic 13200 Arles</p> <p>Nom du Président : Mr Patrick BOSC</p> <p>Nom du correspondant : Mme Audrey MAGNIN</p>	<p>« Service d'amorçage de projets, Dispositif CitéLab »</p> <p>Du 01/11/2017 au 31/10/2018</p> <p>Pôle n°7 (Arles)</p>	<p>50 BRSA</p>	<p>Montant total de l'action 65.882,00 €</p> <p>Montant accordé Année 2017 7.000,00 €</p> <p>Montant proposé Année 2018 7.000,00 €</p> <p>Cofinancements : -Caisse dépôts et consignations : 10.000,00 € -Région : 6.000,00 € -Politique de la ville : 19.000,00 € -Intercommunalité : 17.000,00 € -Autre : 5.000,00 €</p> <p>Autofinancement : 1.882,00 €</p>	<p>2017.7/139</p> <p>INS-000924</p> <p>CTD du 08/07/2017</p> <p>Renouvellement de la convention 2017</p>
--	---	--------------------	--	--

Cette dépense d'un montant total de 7.000,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL